

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 197

Artikel: Notre feuilleton : les transports en commun ou une initiative menacée d'étouffement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRIBOURG

Le professeur Pfürtner conserve sa chaire

En février 1972, le général des Dominicains prenait des mesures sévères contre le père Pfürtner (nous en rendions compte dans le premier numéro hebdomadaire de *DP*, 168). L'objet du litige : les thèses, jugées non conformistes, du professeur fribourgeois sur l'éthique sexuelle. La sanction : une année de congé (ou de suspension), réclamée par les Dominicains à l'instigation de l'évêque. Le dilemme : avant de pouvoir être appliquée, cette décision, combattue par les étudiants, le Rectorat et la Faculté de théologie, devait encore être ratifiée par le Conseil d'Etat ; d'où l'alternative cruelle proposée à ce dernier, ou céder à

l'Eglise et verser dans l'illégalité, ou désavouer l'évêque, défi prométhéen sans précédent.

La question est aujourd'hui résolue. Le professeur Pfürtner conserve sa chaire à la Faculté de théologie ; ses cours reprendront le 22 octobre. Un premier bilan de cette « affaire » montre l'évêque réduit à la défensive, le général des Dominicains très incapable d'intervenir directement à ce sujet, le Conseil d'Etat fribourgeois décidé à garder son indépendance de jugement, toutes attitudes révélées par l'intransigeance du père Pfürtner qui refuse systématiquement de se rétracter.

A souligner : le professeur Pfürtner a bénéficié de l'appui total de ses étudiants, soutien non négligeable pour qui connaît les structures relativement participatives de la Faculté de théologie ; à un autre niveau, l'enseignant fribourgeois a été vigoureusement défendu par ses collègues de la Faculté et par le recteur,

ceci notamment dans le rapport transmis à la Conférence des évêques suisses.

Un dernier fait est significatif : les interventions directes à Rome de Mgr Mamie n'ont pas été du goût de tout le monde ; les critiques lui sont venues aussi bien des milieux ecclésiastiques (bâlois notamment) que des cercles laïcs. Le président de la Confédération lui-même n'est-il pas allé jusqu'à reprocher publiquement à l'évêque de Suisse romande son attitude, au moment précisément où sont mis en question les articles dits confessionnels ?

Restent cependant les fameuses conventions passées entre l'Etat fribourgeois, les évêques et les Dominicains, et dont une des dispositions prévoit que « tous les titulaires des chaires à créer de la Faculté de théologie seront exclusivement des religieux appartenant au dit Ordre » (dominicain, *réd.*). Leur revision devra-t-elle attendre encore un siècle ?

GENEVE

Notre feuilleton : les transports en commun ou une initiative menacée d'étouffement

A peine les partisans de l'initiative législative pour la priorité des transports en commun s'étaient-ils réjouis de voir sa constitutionnalité reconnue, qu'une autre menace se précise, celle de l'étouffement.

L'initiative contient en effet un sixième et dernier principe (*DP* 194), celui de la gratuité des transports en commun. Au moment où les finances genevoises traversent une phase difficile, cette gratuité paraîtra coûteuse à beaucoup. Et comme le prouve le récent refus du peuple bâlois, on ne persuade pas facilement l'opinion publique de mettre en balance les 30 ou 40 millions que cou-

terait la gratuité des transports en commun avec les centaines de millions de francs de charges qu'impose à la collectivité le trafic automobile privé. Sans compter que les groupes de pression, Touring-Club et marchands d'automobiles en tête, se gardent bien d'éclairer le débat et ne cherchent guère à l'élever au-dessus des intérêts immédiats et égoïstes de chaque automobiliste.

Pourtant le principe de la gratuité constitue le cœur de l'initiative de l'Institut de la vie. Car lui seul ne se divise pas. Les autres améliorations demandées, cadence, confort, horaires, salaires peuvent certes, si elles ont une ampleur suffisante, modifier l'importance respective des transports en commun et des transports privés. Mais elles peuvent aussi être réalisées médiocrement, dans l'idée de donner satisfaction à une initiative victorieuse, sans que changent fondamentalement les conditions genevoises, les plus mauvaises de Suisse comme le montre la baisse presque ininterrompue du nombre des passagers transportés.

Est-ce la voie qu'entend prendre le gouvernement genevois, pour parer à la menace d'une gratuité imposée par le peuple ? On peut se le demander en examinant la politique des transports en commun que le conseiller d'Etat Henri Schmitt a esquissée lors de la dernière séance du Grand Conseil. D'après le chef du Département de justice et police, ces prochaines années (on appréciera la précision) 98 nouveaux véhicules seront mis en service (on ne distingue pas entre le renouvellement et l'augmentation du parc). Et les investissements nécessaires, qui devront être couverts par l'Etat, représenteront annuellement, de 1973 à 1976, 15 millions. En quatre ans les kilomètres parcourus par les véhicules augmenteront de 1 053 000 km. Cette augmentation des cadences et du réseau impressionne. On se rassurera en le comparant au nombre de kilomètres parcourus en 1971 : plus de dix millions ! Et on perdra toute illusion en s'apercevant que durant les quatre années précédentes (1967-1971) l'augmenta-

tion a été plus importante encore, atteignant 1 213 000 km., sans que personne n'ait l'impression pour autant que les transports en commun genevois s'amélioreraient.

La preuve est ainsi faite par avance que les améliorations proposées sur le plan du réseau, des cadences, du confort, des horaires ne permettront pas de concurrencer efficacement l'automobile. Et qu'il ne s'agit là que de gestes destinés à étouffer l'initiative soutenue par 15 000 signatures. Demain comme aujourd'hui, le gouvernement continuera une politique qui en cherchant à soutenir aussi bien les transports en commun que l'automobile, ce qui est devenu techniquement et financièrement impossible, favorise en réalité cette dernière.

Dans ce sens la bataille de la gratuité prend plus qu'une valeur de symbole. Puisque seule cette exigence clarifie le débat public et peut contraindre le gouvernement à prendre les mesures nécessaires en faveur de la collectivité. Est-elle abandonnée par les responsables de l'initiative, comme certains paraissent y incliner par calculs et (faux) réalisme et tout espoir d'amélioration réelle sera alors étouffé.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

La victoire des vaincus

Hans O. Staub intitule son éditorial de la « Weltwoche » (39) : « La Suisse déchirée ». Son papier commence par ces mots : « Une Suisse déchirée, incertaine, méfiante — telle est l'image que laisse le scrutin sur l'exportation d'armes ». Après avoir commenté ces trois adjectifs, il termine en relevant que ce vote de méfiance contient un mandat clair, celui d'appliquer de la manière la plus restrictive l'article sur l'exportation d'armes de la nouvelle loi. « Un phénomène suisse devient une fois de plus réalité : Celui qui a été vaincu à une faible majorité dans un scrutin populaire reste finalement vainqueur. »

Wolfgang Winter pose la question : 1974, adhésion au FMI ? Des sous-titres : Celio favorable — Les grandes banques contre. L'auteur relève finalement qu'il est possible que tant les avantages que les inconvénients soient fortement exagérés : il n'y aurait probablement pas grand changement pour notre pays si ce n'est que l'on ne pourrait plus nous faire le reproche, largement répandu, que nous cherchons toujours à bénéficier d'un régime particulier.

Dans « la tribune » de ce journal, l'ancien commandant de corps Alfred Ernst tire les leçons de

l'attaque allemande contre la Norvège en 1940, en comparant les forces armées de ce pays à celles de la Suisse, à cette époque. La revue de presse est consacrée au vote sur l'initiative contre l'exportation d'armes.

Le « Sonntags Journal » (40) consacre un article aux consuls honoraires, dont 101 Suisses, au service de gouvernements étrangers. Relevons cette phrase qui provoquera certainement des réactions indignées : « Maints Etats en voie de développement vendent les titres désirés ». Le *SJ* ajoute qu'aucun cas semblable n'est connu en Suisse.

FTMH : la prise de parole

Des superlatifs ont été utilisés. Ils ne sont pas de mise. Le récent congrès de la nouvelle FTMH ne représente pas l'année zéro du syndicalisme — ce qui est une manière quelque peu inélégante et rapide de passer sur l'activité des « anciens ». Il ne donne pas davantage de garantie quant à une modification de la politique suivie par le syndicat dans ses négociations avec le patronat.

Le désabusement n'est toutefois pas davantage de mise. Car le déroulement du congrès de la FTMH, comme son ambiance, furent positifs. Il n'est pas indifférent que la première organisation syndicale du pays fasse une place aux femmes et aux jeunes, qu'elle ait institué un « législatif permanent » où les travailleurs seront plus nombreux que les secrétaires permanents, que le président central soit élu pour quatre ans seulement.

Ces décisions traduisent la volonté des militants de démocratiser leur organisation, d'en mieux contrôler l'orientation : c'est indiscutablement une « prise de parole ». Comme la liberté, elle peut se révéler contagieuse.

Une unanimité ne se dégage pas facilement. Celle qui est intervenue lors de l'adoption des

nouveaux statuts n'était ni prévue ni prévisible. Ils bousculent en effet des prérogatives anciennes et suppriment des « droits acquis ».

Pourquoi ces changements ? La stagnation des effectifs et les difficultés de recrutement de la FTMH n'expliquent pas tout. Le désir de participation interne qui s'est imposé — d'abord au sein de la commission de revision des statuts, ensuite dans le déroulement du Congrès — est l'expression d'une volonté qui n'a rien de circonstancielle. Elle traduit certaines attitudes collectives nouvelles. L'intérêt est que la FTMH précède plutôt qu'elle ne suive ce mouvement. « Wüthrich, y'en a marre » n'est pas une argumentation suffisante pour expliquer qu'un candidat « inofficiel » (André Ghelfi) soit opposé au successeur désigné (Hans Mischler), et qu'il obtienne presque la majorité. Un Romand virtuellement président de la FTMH, ce n'est pas banal !

La « collaborationniste aiguë » des partenaires sociaux suisses n'est certes pas encore morte. Il est probable, par contre, qu'elle se portera moins bien à l'avenir. Cela est positif : car une situation conflictuelle est nécessaire à la solution des contradictions sociales. La Suisse officielle l'a trop longtemps oublié.